CONDITIONS GÉNÉRALES

1. IDENTIFICATION DE L’ENTREPRISE

Les présentes conditions générales s’appliquent aux prestations de Jardins & Piscines Raphaël et le site « Les Jardins de Belgique ».

- Adresse : 28 rue de la République, Appt 7, 59164 Marpent, France
- Immatriculation : Registre national des entreprises (RNE), SIREN 130 890 726
- TVA intracommunautaire : FR88130890726
- Contact : jardinsbelgique@gmail.com – +33 7 80 77 42 77 (France) – +32 467 64 91 49 (Belgique)

2. CHAMP D’APPLICATION

2.1. Les présentes conditions générales s’appliquent à tous les travaux d’aménagement paysager, de construction et d’installation de piscines et bassins, ainsi qu’aux ventes de mobilier et d’équipements extérieurs, conclus avec des clients particuliers (consommateurs) ou professionnels.

2.2. Elles sont communiquées au client avec chaque devis et font partie intégrante du contrat. Toute dérogation doit être convenue par écrit entre les deux parties.

2.3. Pour les clients professionnels, les présentes conditions prévalent sur leurs propres conditions d’achat, sauf accord écrit contraire.

3. DEVIS ET CONCLUSION DU CONTRAT

3.1. Les catalogues, brochures, photos et informations figurant sur le site ont une valeur indicative. Seul le devis écrit et détaillé engage l'entreprise.

3.2. Le devis précise notamment la description des travaux, le prix, les délais d'exécution prévus, les modalités de paiement et sa durée de validité. Passé ce délai, le devis n'engage plus l'entreprise.

3.3. Le contrat est conclu à la signature du devis par le client, revêtu de la mention « Bon pour accord ».

3.4. Toute modification des travaux en cours de chantier (ajout, suppression, changement de matériaux) fait l'objet d'un avenant ou d'un devis complémentaire écrit et accepté par le client avant exécution.

3.5. Les plans, études, dessins et visuels 3D remis au client restent la propriété intellectuelle de l'entreprise. Ils ne peuvent être utilisés pour faire réaliser les travaux par un tiers sans accord écrit.

4. DROIT DE RÉTRACTATION (CLIENTS PARTICULIERS)

4.1. Lorsque le contrat est conclu à distance (par e-mail, téléphone, Internet) ou hors établissement (par exemple au domicile du client), le client consommateur dispose d'un délai de **14 jours** à compter de la signature du devis pour se rétracter, sans avoir à se justifier ni à payer de pénalité (articles L221-18 et suivants du Code de la consommation).

4.2. Le client exerce ce droit en adressant, avant l'expiration du délai, une déclaration dénuée d'ambiguïté par courrier ou par e-mail à jardinsbelgique@gmail.com, ou en utilisant le formulaire de rétractation ci-dessous.

4.3. En cas de rétractation, toutes les sommes versées sont remboursées au plus tard 14 jours après réception de la demande, par le même moyen de paiement.

4.4. Aucun travail ne commence pendant le délai de rétractation, sauf demande expresse et écrite du client. Dans ce cas, s'il se rétracte ensuite, le client paie un montant proportionnel aux travaux réalisés jusqu'à sa rétractation (article L221-25 du Code de la consommation).

4.5. Le droit de rétractation ne s'applique pas aux travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du client et expressément sollicités par lui, dans la limite

des pièces et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence, ni aux biens confectionnés selon les spécifications du client ou nettement personnalisés (article L221-28 du Code de la consommation).

Formulaire de rétractation (à compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter) :
« À l'attention de Jardins & Piscines Raphaël, 28 rue de la République, Appt 7, 59164 Marpent, France – jardinsbelgique@gmail.com.
Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous : [description] – Devis signé le : [date] – Nom du client : [nom] – Adresse du client : [adresse] – Date et signature. »

5. PRIX

5.1. Les prix sont indiqués sur le devis hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC). Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur à la date de facturation et selon la nature des travaux et le lieu du chantier.

5.2. Les prix sont fermes pendant la durée de validité du devis. Pour les chantiers dont l'exécution débute plus de trois mois après la signature, une clause de révision peut être prévue au devis ; elle s'applique alors uniquement selon la formule et l'indice qui y sont précisés.

5.3. Les frais de transport, d'évacuation des terres et déchets, ou de location de matériel spécifique sont à la charge du client uniquement s'ils sont mentionnés au devis.

6. DÉLAIS D'EXÉCUTION

6.1. Les délais d'exécution figurent au devis. À défaut de date ou de délai indiqué, les travaux sont exécutés au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat (article L216-1 du Code de la consommation).

6.2. Les délais sont prolongés de la durée des retards dus au client (retard de paiement, modifications demandées, accès au chantier impossible), à d'autres corps de métier, à des intempéries rendant les travaux impossibles ou dangereux, ou à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

6.3. L'entreprise informe le client sans délai de tout retard prévisible et de sa durée estimée. En cas de dépassement non justifié, le client consommateur dispose des droits

prévus aux articles L216-2 et suivants du Code de la consommation.

7. EXÉCUTION DES TRAVAUX

7.1. Le client communique à l'entreprise toutes les informations utiles à la bonne exécution des travaux, notamment l'emplacement des réseaux enterrés (eau, électricité, gaz, assainissement) dont il a connaissance.

7.2. Le client garantit un accès au chantier permettant le passage des engins et matériaux prévus au devis, ainsi qu'un point d'eau et d'électricité.

7.3. Les démarches administratives (déclaration préalable, permis de construire, autorisations d'urbanisme) restent à la charge du client, sauf si le devis prévoit expressément que l'entreprise les accomplit pour son compte.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

8.1. Les matériaux, équipements et mobilier fournis restent la propriété de l'entreprise jusqu'au paiement complet de leur prix. Cette clause ne fait pas obstacle au transfert des risques au client dès leur livraison ou leur mise en œuvre sur le chantier.

9. ANNULATION

9.1. En dehors du délai de rétractation, si le client annule une commande avant le début des travaux, il indemnise l'entreprise des frais réellement engagés et justifiés à la date de l'annulation (études, plans, matériaux commandés ou fabriqués sur mesure). Les sommes déjà versées s'imputent sur cette indemnité ; le surplus éventuel est remboursé au client.

9.2. En cas d'annulation en cours de chantier, le client règle les travaux exécutés et les fournitures livrées ou commandées, sur justificatifs.

9.3. Si l'entreprise annule le contrat sans motif légitime ou hors cas de force majeure, le client est remboursé des sommes versées et peut obtenir réparation du préjudice qu'il justifie.

10. RÉCEPTION DES TRAVAUX

10.1. À la fin des travaux, la réception est prononcée contradictoirement par le client et l'entreprise, avec ou sans réserves, et constatée par un procès-verbal écrit (article 1792-6 du Code civil).

10.2. Les réserves éventuelles sont levées dans un délai convenu entre les parties. Le client peut consigner une somme correspondant au montant des travaux réservés jusqu'à leur levée.

10.3. La réception marque le point de départ des garanties légales décrites à l'article 11.

11. GARANTIES

11.1. Selon la nature des travaux, le client bénéficie des garanties légales suivantes, à compter de la réception :

- **Garantie de parfait achèvement** (1 an) : réparation de tous les désordres signalés à la réception ou notifiés par écrit dans l'année qui suit (article 1792-6 du Code civil) ;
- **Garantie biennale de bon fonctionnement** (2 ans) : équipements dissociables de l'ouvrage, tels que pompes, filtration, robots, éclairage ou programmateurs d'arrosage (article 1792-3 du Code civil) ;

11.2. Pour les ventes de mobilier et d'équipements, le client consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité de 2 ans à compter de la livraison (articles L217-3 et suivants du Code de la consommation) et de la garantie des vices cachés pendant 2 ans à compter de leur découverte (articles 1641 et suivants du Code civil).

11.3. Ces garanties ne couvrent pas les désordres résultant d'un défaut d'entretien, d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'une intervention d'un tiers, ni la croissance, la reprise ou le dépérissement des végétaux lorsqu'ils résultent d'un défaut d'arrosage ou d'entretien par le client, ou de conditions climatiques exceptionnelles.

11.4. Lorsque le client impose un matériau, un fournisseur ou un procédé contre l'avis écrit de l'entreprise, celle-ci n'est pas responsable des défauts qui en résultent directement.

12. PAIEMENT

12.1. Sauf autre échéancier prévu au devis, le prix est payable comme suit :

- un acompte de 50 % à la signature du devis (exigible à l'expiration du délai de rétractation lorsque celui-ci s'applique) ;
- 40 % au démarrage des travaux ;
- le solde à la réception des travaux.

12.2. Les sommes versées à la commande sont des acomptes et non des arrhes : elles s'imputent sur le prix total.

12.3. Les factures sont payables à réception, par virement ou par tout autre moyen indiqué sur la facture.

12.4. Retard de paiement – clients particuliers : les sommes dues portent intérêt au taux légal en vigueur à compter d'une mise en demeure restée sans effet.

12.5. Retard de paiement – clients professionnels : des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal sont dues de plein droit dès le lendemain de la date d'échéance, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article L441-10 du Code de commerce).

13. RÉCLAMATIONS

13.1. Toute réclamation est à adresser par écrit (courrier ou e-mail) aux coordonnées indiquées à l'article 1. L'entreprise s'engage à y répondre dans les meilleurs délais.

13.2. En cas de litige non résolu, le client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation (articles L611-1 et suivants du Code de la consommation) : CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris — www.cm2c.net (formulaire de saisie : cm2c.net/declarer-un-litige.php). Le client doit au préalable avoir adressé une réclamation écrite à l'entreprise.

14. DONNÉES PERSONNELLES

14.1. Les données personnelles du client sont traitées pour l'établissement des devis, l'exécution des travaux et la facturation, conformément à notre politique de confidentialité.

15. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

15.1. Les présentes conditions générales et les contrats conclus sont soumis au droit français.

15.2. Le client consommateur résidant dans un autre État de l'Union européenne, notamment en Belgique, conserve le bénéfice des dispositions impératives protectrices de la loi de son pays de résidence (article 6 du règlement (CE) n° 593/2008 « Rome I »).

15.3. À défaut de solution amiable, le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun. Le client consommateur peut saisir, à son choix, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable. Pour les clients professionnels, compétence est attribuée aux tribunaux du ressort du siège de l'entreprise.

15.4. Si une clause des présentes conditions était déclarée nulle, les autres clauses resteraient applicables.

Conditions générales en vigueur au 8 octobre 2026.